



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Relations financières

Question écrite n° 16823

#### Texte de la question

M Theo Vial-Massat attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur l'urgence qu'il y a à mettre fin à l'endettement des pays du tiers monde. La France, qui a déjà fait un certain nombre de propositions en ce sens, doit saisir l'occasion des célébrations du bicentenaire de la Révolution française pour annoncer de nombreuses initiatives en ce sens. Elle pourrait, à cet égard, non seulement préciser les conditions dans lesquelles seront tenus les engagements pris récemment par le Président de la République en matière d'aides publiques à l'égard des pays africains les plus pauvres, mais aussi annoncer des mesures de réduction pour les pays à revenus intermédiaires fortement endettés, des initiatives pour que les banques commerciales françaises prennent leur part dans l'allègement de la dette et, enfin, décider d'agir pour la levée des conditions inacceptables fixées par le FMI et la Banque mondiale en matière de prêt aux pays endettés. Il lui demande s'il compte prendre des dispositions en ce sens.

#### Texte de la réponse

Reponse. - A l'occasion du sommet de Dakar (conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français) le président de la République a annoncé, le 24 mai 1989, qu'il demanderait au Gouvernement de déposer, pour les trente-cinq pays les plus pauvres et les plus endettés d'Afrique, un projet de loi annulant la totalité de nos créances d'aide publique au développement. Cette nouvelle mesure concernera les prêts, qui relèvent de l'aide publique au développement au sens de l'OCDE, c'est-à-dire portant un taux d'intérêt public réduit et comportant de ce fait un élément-don d'au moins 25 p 100 (prêts de la caisse centrale de coopération économique, prêts du trésor et prêts de refinancement à taux d'intérêt réduit). L'initiative du Président de la République sera soumise à l'approbation du Parlement français à l'automne 1989, lors de la discussion de la loi de finances pour 1990. En ce qui concerne le traitement de la dette bancaire des pays à revenu intermédiaire mais lourdement endettés, le Président de la République a proposé, le 29 septembre 1988 devant l'Assemblée générale des Nations-Unies, la création d'un mécanisme permettant de garantir certains paiements aux banques qui accepteraient de transformer tout ou partie de leurs créances sur les pays en développement en instruments financiers ou en actifs dans des conditions permettant une réduction significative de l'encours de la dette et/ou de la charge de son service. Ces propositions, complétées par des initiatives japonaises et américaines, ont permis d'aboutir à un consensus international sur un dispositif par lequel les institutions de Bretton-Woods apportent leur soutien à des opérations de marché permettant de réduire l'encours du service de la dette bancaire des pays lourdement endettés. L'accord de principe impliquant une réduction importante du principal et des intérêts de la dette de ce pays auquel sont parvenus le 23 juillet 1989 le Mexique et ses banques créancières a constitué à cet égard un premier aboutissement. Un nouvel accord vient d'être conclu le 16 août avec les Philippines. Ils devront être complétés dans les prochains mois par d'autres accords.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Vial-Massat Théo](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 16823

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : économie, finances et budget

**Ministère attributaire** : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 21 août 1989, page 3607